

CONSEIL MUNICIPAL DE NOUZEROLLES

Séance du 3 juin 2010

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. LAURENT Jean-Pierre, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mai 2010.

PRESENTS : MM. LAURENT Jean-Pierre, Maire- AUJAY Arnaud, 1^{er} Adjoint- FRELOT Claudine, 2^{ème} Adjoint- PAVAGEAU Nathalie, PINGAUD Patrice, AUSSOURD Louise, BARBAUD Marcelle, DESRIEUX Jean-Claude, PERGAUD Laurent, GUETRE Lucette.

ABSENT : M. BIGOT Alain.

Secrétaire de séance : M. AUJAY Arnaud.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUPRES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

Monsieur le Maire rappelle qu'il est envisagé d'effectuer des travaux de restructuration de la Mairie, en aménageant une salle de réunion et un bureau du Maire dans l'ancienne salle de classe contigüe aux locaux actuels. Le coût total de l'opération, comprenant les lots gros-œuvre, menuiserie, plâtrerie, carrelage-faïence, plomberie-chauffage, électricité-ventilation, peinture, couverture, ainsi que l'équipement en mobilier, est estimé à 69 513,84 € HT soit 83 138,55 € TTC.

Compte tenu de l'importance de cet investissement et des faibles possibilités financières de la Commune, le Conseil Municipal a sollicité par délibération en date du 23 décembre 2009 une subvention DGE à hauteur de 50 % du montant HT et par délibération en date du 22 février 2010 a demandé une subvention exceptionnelle de 20 000 € auprès du Ministère de l'Intérieur.

Par arrêté préfectoral en date du 19 avril 2010, une subvention DGE a été attribuée à la Commune mais seulement au taux de 35 % au lieu de 50 % comme prévu dans le plan de financement initial.

Par conséquent, afin de compenser cette différence de recette, le Conseil Municipal :

- décide de solliciter auprès du Ministère de l'Intérieur une subvention exceptionnelle de 30 000 €,

- établit le plan de financement suivant :

Montant TTC de l'opération	83 138,55 €
* DGE (35 % du montant HT)	24 329,84 €
* Subvention exceptionnelle	30 000,00 €
* Quote-part communale	28 808,71 €

- autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

DECISION MODIFICATIVE (Budget EAU)

Les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 2010, en restes à réaliser à l'article 21531 (hors opération) étant insuffisants pour procéder au mandatement de la facture correspondant au remplacement d'une pompe à la station de pompage (d'un montant de 2 526,31 € TTC), il y a lieu d'effectuer la modification budgétaire suivante :

	Désignation des articles	Crédits supplémentaires à voter	
		<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
618	Autres frais divers	- 150,00	
023	Virement à la section d'investissement	150,00	
021	Virement de la section de fonctionnement		150,00
21531	H.O. : Installations sur réseau adduction eau	150,00	
		<hr/>	<hr/>
		150,00	150,00

QUESTIONS DIVERSES

- Mlle Nathalie PAVAGEAU signale que la végétation, dans le chemin partant du lavoir du Baron et allant jusqu'au Bourg, a repoussé depuis le nettoyage effectué par le Chantier d'Insertion « Petit Patrimoine Environnement ». Il y aurait apparemment moins de 2 heures de travail afin de rendre propre ce chemin. Le Conseil Municipal accepte donc de faire appel à nouveau au Chantier d'Insertion pour la réalisation de cette tâche.

- Mlle Nathalie PAVAGEAU propose également de faire procéder au nettoyage du lavoir du Baron ; il conviendrait de l'aménager, de refaire les joints, de l'empierrement, etc...

Elle suggère de faire venir le CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement).

M. Jean-Claude DESRIEUX fait savoir qu'il y aurait lieu d'abattre un chêne situé à proximité de ce lavoir.

Le Conseil Municipal décide d'aller sur place, pour mieux se rendre compte, avant de prendre une décision.

- Une réunion de la Commission « Eau » a eu lieu le 1^{er} juin 2010, en présence de l'ARS (Agence Régionale de Santé) et de M. Denis JEAUMOT qui a en charge l'entretien et la surveillance du réseau.

Une visite des installations a été effectuée et il s'avère que le système de chloration mis en place doit être revu, afin de bien régler le débit de diffusion d'eau de javel. Pour ce faire, un appareil spécial, un colorimètre, va être prêté par l'ARS ; il faudrait éventuellement envisager d'en acheter un.

M. JEAUMOT a fait savoir que s'il doit effectuer ces mesures, il aura besoin d'une heure de plus environ par mois, par rapport au forfait de maintenance qui lui est attribué. Le Conseil Municipal accepte et propose d'officialiser cet avantage sous forme de contrat de prestation.

M. Laurent PERGAUD présente le problème éventuel soulevé par l'ARS : les abonnés, qui possèdent un puits dont ils utilisent l'eau, risqueraient d'apporter une contamination à l'eau du réseau public, lorsqu'ils effectuent une inversion de leurs

branchements. M. le Maire est chargé de rechercher si ce genre d'installation existe sur la Commune de NOUZEROLLES et le village de Lignaud.

- Travaux de voirie :

M. COULOT (Contrôleur à la DDT de La Souterraine) viendra lundi 7 juin 2010 pour effectuer une étude chiffrée concernant la réfection de la route du Bragoulet.

Il y a lieu également de prévoir le comblement d'ornières au Baillevent.

Suite à une malfaçon, la route du Puy Balièbre sera refaite par la S.A. COLAS Sud-Ouest.

La SARL TP VIZIERES – LEPINAT va évaluer les travaux de curage de fossés sur l'ensemble de la Commune.

- Le logement situé au-dessus de la Mairie est libre depuis le 1^{er} juin 2010. Au vu de l'état des lieux de sortie qui a été effectué, il est décidé de restituer à M. ROUYAT Pascal le montant de la caution qu'il avait versée. La salle de séjour sera repeinte avant l'entrée d'un nouveau locataire.

- Projet achat matériel :

Le Conseil Municipal prend connaissance d'un devis concernant un tracteur 25 CV de marque KUBOTA (prix : 13 284,18 € HT), un chargeur KUBOTA (2 951,24 € HT), un broyeur d'accotements (2 843,73 € HT) et une remorque benne hydraulique (1 315,20 € HT) ; soit un total de 20 394,35 € HT, 24 391,64 € TTC.

Un autre devis sera demandé pour du matériel de marque ISEKI, afin de comparer.

- Il est envisagé d'acheter un double four électrique et un lave-vaisselle pour la Salle Polyvalente. Des devis seront demandés à D.E.C.H.O Centre, ainsi qu'à la SARL DEGAY & FILS et à la SARL PASQUET (Aigurande).

Une armoire de rangement et de la vaisselle sont également nécessaires pour compléter l'équipement de la cuisine.

Le Maire,